

Article 157

Retrancher la table annexée au paragraphe 2 du bill, à la page 101, et la remplacer par ce qui suit:

«TABLE

Taux des contributions

Colonne 1 Échelons des gains	Colonne 2 Contribution hebdomadaire Cents
Moins de \$20.00	10
\$ 20.00 à moins de \$ 30.00	20
\$ 30.00 à moins de \$ 40.00	35
\$ 40.00 à moins de \$ 50.00	50
\$ 50.00 à moins de \$ 60.00	65
\$ 60.00 à moins de \$ 70.00	80
\$ 70.00 à moins de \$ 80.00	95
\$ 80.00 à moins de \$ 90.00	\$1.10
\$ 90.00 à moins de \$100.00	\$1.25
\$100.00 à moins de \$110.00	\$1.40
\$110.00 à moins de \$120.00	\$1.45
\$120.00 à moins de \$130.00	\$1.50
\$130.00 à moins de \$140.00	\$1.55
\$140.00 à moins de \$150.00	\$1.60
\$150.00 et plus	\$1.65»

Annexe C

Retrancher l'annexe C, à la page 107, et la remplacer par ce qui suit:

«ANNEXE C

(Article 152c) (ii)

Moyenne des contributions hebdomadaires	Rémunération assurable
Colonne 1 \$ Cents	Colonne 2
Moins de 28	\$ 25.00
28 à moins de 43	\$ 35.00
43 à moins de 58	\$ 45.00
58 à moins de 73	\$ 55.00
73 à moins de 88	\$ 65.00
88 à moins de 1.03	\$ 75.00
1.03 à moins de 1.18	\$ 85.00
1.18 à moins de 1.33	\$ 95.00
1.33 à moins de 1.43	\$105.00
1.43 à moins de 1.48	\$115.00
1.48 à moins de 1.53	\$125.00
1.53 à moins de 1.58	\$135.00
1.58 à moins de 1.63	\$145.00
1.63 et plus	\$150.00»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-229, tel que modifié.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 15 à 26 inclusivement*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 74 aux Journaux)

M. Munro, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué intitulé «Document relatif au programme de contrôle de la qualité des médicaments», en date du 26 mai 1971. (Document parlementaire n^o 283-7/33).

M. Faulkner, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose sur le Bureau,—Copies, en français et en anglais, du rapport annuel de 1970 de Télésat Canada, conformément à l'article 37 de la Loi de la Télésat Canada, chapitre 51, Statuts du Canada, 1968-1969. (Document parlementaire n^o 283-1/305).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N^o 358—M. Fortin

1. A combien sont évaluées les propriétés immobilières du gouvernement en excluant les terres du domaine public?

2. Pour chacune des cinq dernières années quel fut le montant des nouveaux investissements?

3. La gestion des propriétés immobilières relève-t-elle entièrement du ministère des Travaux publics?

4. Possède-t-on un inventaire complet des propriétés de l'État? (Document parlementaire n^o 283-2/358).

M. Jerome, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'étude entreprise par Tim Ryan de Port-Arthur (Ontario) pour le compte du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet de «L'évaluation du travail accompli à North Sydney (Nouvelle-Écosse) par le comité mixte du CN-ILA».—(*Avis de motion portant production de documents n^o 37—M. Orlikow*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les mémoires, de toute la correspondance et de tous autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et la circonscription électorale de Compton (municipalités, particuliers et organismes) au sujet de la construction de bureaux de poste ou de tous autres édifices fédéraux dans cette circonscription depuis le 1^{er} janvier 1968 jusqu'à maintenant.—(*Avis de motion portant production de documents n^o 230—M. Latulippe*).

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent.